

DARACLEAN 212

1. IDENTIFICATION

Compagnie : MAGNAFLUX
 Adresse : 155 Harlem Avenue, Glenview, Illinois 60025
 Téléphone : (847) 657-5300 (Numéro d'urgence hors heures d'ouverture - CHEMTREC - 1 800 424-9300)
 Usage du produit : détergent alcalin aqueux
 Valeurs NFPA : santé 2, inflammabilité 0, réactivité 0
 NIP : aucun
 Date de révision : 21 avril 2014

2. INGRÉDIENTS

	Numéro CAS	% en poids	PEL OSHA*	TLV ACGIH**
Ingrédients dangereux				
Diéthanolamine	111-42-2	0 – 0,5	non établie	2 mg/m ³
Acide nonylique	112-05-0	1 – 10	non disponible	non disponible
Triéthanolamine	102-71-6	12 – 17	non disponible	non disponible

Ce produit ne contient pas de substances chimiques dangereuses à raison de 1,0 % ou plus selon la liste du 29 CFR 1910 sous-partie Z ou selon les valeurs limites d'exposition ACGIH. Aussi, ce produit ne contient pas de cancérogènes à raison de 1,0 % ou plus selon la liste du rapport annuel du NTP sur les cancérogènes, monographies du CIRC ou le 29 CFR 1910 sous-partie Z.

3. IDENTIFICATION DES DANGERS

**APERÇU DES
SITUATIONS D'URGENCE**
 Liquide fluide, ininflammable, doux qui peut irriter la
 peau et les yeux.

Indices et symptômes d'exposition aiguë

Inhalation : irritation éventuelle si du matériau se retrouve en suspension dans l'air
 Yeux : irritation suite à un contact direct
 Peau : irritation suite à un contact direct
 Ingestion : aucun symptôme connu

4. PREMIERS SOINS

Contact avec la peau : laver à l'eau et au savon. Utiliser une lotion calmante
 Yeux : soigneusement rincer à grande eau sous les paupières supérieures et inférieures
 Inhalation : déplacer la victime à l'air frais
 Ingestion : si la victime est consciente, diluer en donnant 2 verres d'eau. Appeler immédiatement un médecin ou un centre antipoison local.

REMARQUE : dans tous les cas graves, contacter immédiatement un médecin. Les téléphonistes locaux peuvent fournir le numéro du centre antipoison de la région.

5. RISQUE DE FEU

Conditions d'inflammabilité : aucune
 Point d'éclair : aucun jusqu'à l'ébullition
 Limites d'inflammabilité dans l'air : aucune
 Moyens d'extinction : dioxyde de carbone, poudre extinctrice, mousse. Éviter l'eau si possible.
 Méthodes spéciales de lutte contre le feu : aucune
 Produits de combustion dangereux : la combustion entraîne le dégagement de produits de décomposition habituels comme les oxydes de carbone et l'azote
 Risques inhabituels de feu : aucun

6. MESURES EN CAS DE DÉVERSEMENT ACCIDENTEL

Déversements mineurs : essuyer ou absorber avec du sable ou autre matériau absorbant. Placer les déchets dans des récipients étanches.
 Déversements majeurs : faire une digue autour de la zone pour contenir le matériau. À l'aide de pelle ou de pompe, placer le matériau dans des barils ou réservoirs de récupération. Absorber le matériau résiduel avec du sable ou autre matériau absorbant. Nettoyer la zone avec de l'eau savonneuse et la rincer. La zone sera glissante jusqu'à la fin du

nettoyage.

Éliminer tous les déchets et l'eau de rinçage selon les règlements au niveau fédéral, de l'état/de la province et local.

7. **MANIPULATION ET ENTREPOSAGE**

- Ne se retrouve pas normalement en suspension dans l'air; si cela se produisait et si la ventilation générale ou l'évacuation locale était inadéquate, les personnes exposées aux brouillards devraient porter des respirateurs approuvés.
- il est nécessaire de porter des gants en néoprène s'il y a un risque de contact direct; porter une protection oculaire.
- Entreposer le produit à 40-100 °F dans une zone bien aérée.
- Ne pas mélanger avec des nitrites ou des composés contenant du nitrite (49 FR 24658, 6/14/84).

8. **MESURES EN CAS D'EXPOSITION/PROTECTION PERSONNELLE**

<i>Protection respiratoire :</i>	aucune
<i>Ventilation :</i>	mécanique (générale) suffit
<i>Gants de protection :</i>	recommandés (en caoutchouc)
<i>Protection oculaire :</i>	recommandée
<i>Pratiques d'hygiène/de travail :</i>	éviter de respirer le brouillard

9. **PROPRIÉTÉS PHYSIQUES**

<i>Point d'ébullition initial (vrac) :</i>	environ 212 °F	<i>Pression de vapeur :</i>	18 mm Hg à 20 °C
<i>Pourcentage de matières volatiles :</i>	non établi	<i>Concentration de vapeur :</i>	aucune n'est établie
<i>Densité/poids spécifique :</i>	environ 1,0	<i>Taux d'évaporation :</i>	1,0 (eau = 1,0)
<i>Solubilité dans l'eau :</i>	100 %	<i>Aspect :</i>	liquide transparent à jaune pâle
<i>pH du concentré :</i>	8,5		

10. **STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ**

<i>Stabilité :</i>	stable
<i>Incompatibilité :</i>	aucune
<i>Produits de décomposition dangereux :</i>	aucun
<i>Réactivité :</i>	aucune

11. **INFORMATION TOXICOLOGIQUE**

<i>Cancérogénicité :</i>	ne contient aucun cancérigène connu ou présumé, énuméré auprès de l'OSHA, du CIRC, du NTP ou de l'ACGIH
<i>Valeur limite d'exposition :</i>	non établie
<i>Information SIMDUT (Canada) :</i>	selon l'information disponible, les ingrédients n'ont pas été reconnus comme manifestant des effets de toxicité pour la reproduction, la tératogénicité, la mutagénicité, la sensibilisation cutanée ou des effets toxiques synergétiques avec d'autres matières.

12. **INFORMATION ÉCOLOGIQUE**

Aucune donnée n'est disponible. Se dissout dans l'eau et est biodégradable. Sa faible pression de vapeur peut l'exempter des restrictions COV.

13. **ÉLIMINATION**

Toutes les méthodes d'élimination doivent être conformes à tous les règlements et lois au niveau fédéral, de l'état/de la province et local. Les réglementations peuvent varier selon les endroits. Les caractérisations des déchets et la conformité de l'élimination avec les lois en vigueur sont à la seule charge du producteur de déchets.

14. **TRANSPORT**

U.S. DOT : 49 CFR 172.101 Tableau de matières dangereuses

	<u>Vrac</u>
<i>Nom d'expédition approprié :</i>	non réglementé
<i>Division ou classe de risque :</i>	aucune
<i>N° d'identification :</i>	aucun
<i>Groupe d'emballage :</i>	aucun

15. **INFORMATION RÉGLEMENTAIRE**

<i>TSCA :</i>	tous les ingrédients sont énumérés dans l'inventaire du TSCA
<i>CERCLA :</i>	pas à déclarer
<i>SARA TITRE III, Section 313 :</i>	diéthanolamine (111-42-2)
<i>Proposition 65 de la Californie :</i>	rien n'est énuméré sur cette liste
<i>Information SIMDUT (Canada) :</i>	D-2B (triéthanolamine)
Remarque : cette fiche signalétique a été préparée pour répondre aux exigences de SIMDUT (Canada) sauf pour l'utilisation des 16 titres.	

16. **AUTRE INFORMATION**

<i>Énoncé révisé :</i>	Review
------------------------	--------

Remplace :

15 avril 2011